

Conseil municipal du 22 juillet

Avant la séance du conseil municipal, les élus ont été conviés à la visite du bâtiment destiné à la garderie et au centre de loisirs. Ne reste à exécuter que le revêtement souple dans la cour et l'aménagement paysager. Les conseillers ont apprécié la qualité de l'espace où tout a été pensé pour accueillir, dès la rentrée, les enfants dans un environnement ludique et sécurisé.

Le maire, Bertrand Vernoux, s'est félicité du bon déroulement du chantier, débuté il y a à peine un an. Il a remercié tous les intervenants pour leur implication tout au long de sa réalisation.

Autres travaux :

Suite au départ de la locataire du pavillon situé 244, route de Pont-de-Veyle, le maire a informé que des travaux seront entrepris avant de le remettre en location.

En revanche, il n'est pas prévu de réhabilitation dans le logement libéré par le kinésithérapeute dans la maison des médecins.

Scolaire :

L'effectif pour la prochaine rentrée s'élève actuellement à 278 élèves, soit en baisse par rapport à l'an dernier. « Si cette baisse devait se confirmer l'an prochain, nous risquons de perdre une classe » a souligné le maire.

Voirie :

Après un rappel des principes d'aménagement du carrefour de la Madone, les élus ont validé à l'unanimité le projet. Les travaux pourraient avoir lieu pendant la période des vacances scolaires de la Toussaint. En termes financiers, la deuxième estimation, tenant compte des modifications demandées, s'élève à 80 000 €. HT

Antenne de radiotéléphonie

L'assemblée a approuvé le montant revalorisé de la redevance annuelle des installations Orange pour un montant de 5 567 € pour la période 2016/2017.